

Quel procureur pourrait diligenter d'urgence une enquête sur le processus ayant abouti à la loi « Aide à mourir » ?

Le 12 juillet 2026, mis à jour le 15 juillet 2026

1* Dès le départ (en 2022), il est certain que l'article L.1412-1-1 du code de la Santé publique n'a pas été respecté : (ci-joint, 1 page)

<https://www.santepublique-editions.fr/objects/Article-L1412-1-1-Code-de-la-sante-publique-Legifrance.pdf>

2* Extrait de l'article du 25 août 2025 en ligne :

<https://www.santepublique-editions.fr/Loi-fin-de-vie.html>

L'ex-président du conseil scientifique Covid à la manœuvre



Qui est à l'origine de cette loi ?
Jean-François Delfraissy préside le Comité national consultatif d'éthique (CCNE), qui a émis le **13 septembre 2022** son **Avis n° 139** sur les *Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité*.

Alors que le code de la santé publique, dans son **article L. 1412-1-1**, prévoit que les **Conventions citoyennes précèdent** les avis du CCCNE sur *“tout projet de réforme concernant les problèmes éthiques et les*

questions de société”, cette Convention citoyenne n’a commencé qu’en décembre 2022, après que l’avis du CCNE soit rendu. Elle a pris fin en avril 2023.

Dans un communiqué du 24 mars 2024, le CCNE rappelle, au contraire, que la publication du 13 septembre 2022 “a été suivie par une réaction rapide de l’Élysée, soulignant la nécessité d’un débat national approfondi sur cette question délicate”.

*Autre **contravention au code de la santé publique** : l’avis aurait dû être “présenté devant l’Office parlementaire d’évaluation des choix scientifiques et techniques” (OPECST) afin qu’il “procède à son évaluation, en faisant ressortir les éléments scientifiques indispensables à la bonne compréhension des enjeux de la réforme envisagée”. Mais une recherche n’a pas permis de trouver en ligne de rapport de l’OPECST sur la fin de vie.*



*Alain Claeys, co-auteur de la loi de 2016, est **membre du CCNE** et **co-rédacteur de l’Avis n° 139 du CCNE**. Dans son audition devant le Sénat le 24 juin 2025, il a affirmé :*

“Cette loi, telle qu’elle arrive au Sénat, reprend désormais très largement l’avis du CCNE.”

Il a rapporté des faits inexacts. Il a affirmé que “une vingtaine de départements ne disposent toujours pas d’unité de soins palliatifs”, ce qui est contredit par l’Atlas 2023 du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) dans lequel il est écrit : “Fin 2021, l’ensemble des départements français disposait de structures hospitalières dédiées à la prise en charge palliative” et précisant que “Mayotte ne dispose pas d’USP (unité de soins palliatifs) mais possède une équipe mobile configurée pour apporter prise en charge et expertise, y compris sur le plan pédiatrique.”

Alain Claeys a également prétendu que “la sédation profonde et continue est très peu appliquée”, ce qui est totalement faux : en 2025, les témoignages convergents d’aides-soignants, qui sont les professionnels de santé les plus en contact avec les mourants, et de familles de personnes décédées au domicile ou en institution, confirment qu’elle est largement pratiquée, et ce depuis plusieurs années.

3* La Commission nationale du débat public n’a, à aucun moment, été impliquée dans le processus :

<https://www.parlons-fin-de-vie.fr/>

(site du **C**entre **n**ational des **s**oins **p**alliatifs et de la **f**in de **v**ie, CNSPVF)

consulté le 22/07/2025

|Sauvegardé ici :

<https://www.santepublique-editions.fr/objects/CNSPVF-glossaire-consulte-le-22-juillet-2025.doc>]

Les mots de la fin de vie et des soins palliatifs – glossaire

[extrait]

Rapports, avis et études : Débat National sur la fin de vie

La remise de l'avis 139 du Comité Consultatif National d'Ethique au Président de la République a marqué l'ouverture d'un débat national de la fin de vie avec l'annonce d'une [Convention Citoyenne sur la fin de vie](#), dont la mise en œuvre a été confiée au [Conseil Economique, Social et de l'Environnement](#).

Dans le cadre du débat national, nombreux rapports, études, avis ont été produits, notamment:

- [Avis 139 CCNE](#) (septembre 2022)
- [Rapport d'information](#) de la mission de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale d'évaluation de la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie dite « Claeys-Leonetti» (mars 2023)
- [Rapport de la Convention Citoyenne sur la Fin de Vie](#) (avril 2023)

- Avis « [Fin de vie: faire évoluer la Loi?](#) » de la Commission Temporaire CESE sur la Fin de Vie (mai 2023)
- Rapport d'information n. 795 « [Fin de vie: privilégier une éthique du soin](#) » de la Commission des Affaires Sociales du Sénat (juin 2023)
- [Rapport de la Cour des Comptes](#) sur les soins palliatifs et la fin de vie (juillet 2023)
- Avis 23-17 « [Favoriser une fin de vie digne et apaisée : répondre à la souffrance inhumaine et protéger les personnes les plus vulnérables](#) » de l'Académie de médecine (juillet 2023)
- Rapport “[Vers un modèle Français des soins d'accompagnement](#)” remis par le Pr Franck Chauvin à la ministre Agnès Firmin le Bodo (décembre 2023)
- [Stratégie décennale des soins d'accompagnement](#) (avril 2024)
- [Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie n° 2462](#), déposé le 10 avril 2024. [Etude d'impact](#), [avis du Conseil d'Etat](#)
- [Proposition de loi relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, n° 204](#), déposée le mardi 17 septembre 2024 par M. Olivier Falorni, Mme Yaël Braun-Pivet et al.

4* Autre anomalie : plusieurs documents officiels ne comportent pas les comptes rendus d'auditions, ce qui permet à leurs auteurs de faire passer leurs propres idées.

J'ai notamment relevé ce fait pour l'Avis 139 du CCNE (septembre 2022) et le rapport 2023 de la mission

d'évaluation de la loi Clayes-Leonetti présidée par Olivier Falorni.

Documents sauvegardés ici :

<https://www.santepublique-editions.fr/objects/CCNE-13-septembre-2022-Avis-139-Enjeux-ethiques-relatifs-aux-situations-de-fin-de-vie-autonomie-et-solidarite.pdf>

https://www.santepublique-editions.fr/objects/16b1021_rapport-information-me-falorni-2023.pdf

5* Cette mission d'évaluation a prétendu que 21 départements français n'étaient pourvus d'aucune structure de soins palliatifs alors que la source à laquelle elle se réfère (Atlas 2023 du CNSPFV) mentionnait que l'ensemble des départements en étaient pourvus.

Voici les pièces auxquelles se réfèrent mes observations concernant la Mission d'évaluation de la loi Clayes-Leonetti présidée par le député Olivier Falorni en 2023 (rapport 16b1021 enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 mars 2023) :

01-Fichier PDF me-2023, synthèse des points soulevés, incluant : (ci-joint, 10 pages)

<https://www.santepublique-editions.fr/objects/me-2023.pdf>

- Extrait p. 37 de l'Atlas 2023 du CNSPFV* comportant la phrase suivante :

« Fin 2021, l'ensemble des départements français disposait de structures hospitalières dédiées à la prise en

charge palliative »

- Extrait p. 5 du Dossier de presse de la Mission d'évaluation, infographie se référant à cette même source mais déformant son contenu :

« 21 départements ne disposaient pas d'USP fin 2021 »
(USP = Unité de Soins Palliatifs)

-Les 6 dernières pages du rapport 16b1021, p. 153 à 159, comportant la liste des personnes auditionnées en 2023. Mais aucun compte rendu d'audition ne figure dans le rapport.

-Le devenir des membres de la mission d'évaluation et leurs votes sur la loi « Aide à mourir », 27 juin 2026

Voir également les fichiers PDF suivants (non joints mais sauvegardés en ligne) :

02- Intégralité du Dossier de presse

Sauvegardé ici :

<https://www.santepublique-editions.fr/objects/dossier-de-presse-ME-claey-leonetti-par-falorni-2023.pdf>

03- Synthèse du rapport 16b1021

Sauvegardée ici :

<https://www.santepublique-editions.fr/objects/synthese-de-levaluation-de-la-loi-claey-leonetti-vdef.pdf>

04- Rapport 16b1021

Sauvegardé ici :

https://www.santepublique-editions.fr/objects/16b1021_rapport-information-me-falorni-2023.pdf

**Cet Atlas 2023 a été sauvegardé ici :*

<https://www.santepublique-editions.fr/objects/atlas->

[2023-cnspfv.pdf](#)

http://www.santepublique-editions.fr/objects/Conventioncitoyenne_findevie_Synthese.pdf

6* Si les 184 membres de la Convention citoyenne avaient vraiment été tirés au sort par la Commission nationale du débat public (alors que dans le cas présent c'est le CESE qui s'est chargé de son organisation) comme cela est affirmé à la page 103 du rapport, le ministre des relations avec le Parlement Laurent Panifous n'aurait tout simplement pas pu les inviter à un « cocktail »* ...

https://www.santepublique-editions.fr/objects/Conventioncitoyenne_findevie_Rapportfinal-avril-2023.pdf

Les éléments produits ci-avant indiquent que l'intégralité du processus ayant abouti à cette loi était biaisé dès le départ !

Quel procureur pourrait être saisi d'urgence afin de diligenter une enquête sur le processus ayant abouti à cette loi ?

Cette fiche a été rédigée par Annie Lobé.

*** *Le Canard enchaîné*, 15 juillet 2026, p. 2 :**

Le verre de trop

Laurent Panifous avait tout prévu pour le 15 juillet : une réception, dans son ministère des Relations avec le Parlement, réunissant les membres de la convention

citoyenne sur la fin de vie et les rapporteurs des textes, histoire de saluer le vote attendu sur l'aide à mourir. Tollé. Réception annulée. Puis dénégation sur X : *« Ni cocktail, ni célébration... Il n'en a jamais été question. »*

Vraiment ? « Le Canard » a pourtant posé la palme sur un mail envoyé le 3 juillet par le ministre aux parlementaires. *« Nous vous remercions, peut-on y lire, de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail avant le jeudi 9 juillet à 12 h 00, et, le cas échéant, de nous indiquer vos éventuelles contraintes alimentaires. Par ailleurs, un stationnement dans l'enceinte du ministère est possible. »* Pour une soirée sans cocktail, l'intendance avait décidément le sens du détail !

NB : Laurent Panifous est un ex-député socialiste de l'Ariège. Il était auparavant directeur de l'EHPAD de Saverdun.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Code de la santé publique

Article L1412-1-1

Version en vigueur depuis le 04 août 2021

Partie législative (Articles L1110-1 à L6441-1)

Première partie : Protection générale de la santé (Articles L1110-1 à L1545-4)

Livre IV : Administration générale de la santé (Articles L1411-1 à L1470-6)

Titre Ier : Institutions (Articles L1411-1 à L1419-1)

Chapitre II : Ethique. (Articles L1412-1 à L1412-6)

Article L1412-1-1

Version en vigueur depuis le 04 août 2021

Modifié par LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 38 (V)

I.-Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société mentionnés à l'article L. 1412-1 est précédé d'un débat public sous forme d'états généraux. Ceux-ci sont organisés à l'initiative du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, après consultation des commissions parlementaires permanentes compétentes et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. L'avis des commissions compétentes et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques inclut une appréciation sur l'opportunité, pour le Gouvernement, de mobiliser, dans les conditions prévues à l'article L. 121-10 du code de l'environnement, le concours de la Commission nationale du débat public.

A la suite du débat public, le comité établit un rapport qu'il présente devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui procède à son évaluation, en faisant ressortir les éléments scientifiques indispensables à la bonne compréhension des enjeux de la réforme envisagée.

En l'absence de projet de réforme, le comité est tenu d'organiser des états généraux de la bioéthique au moins une fois tous les cinq ans.

II.-Le comité anime, chaque année, des débats publics sur un ou plusieurs des problèmes éthiques et des questions de société mentionnés à l'article L. 1412-1, en lien avec les espaces de réflexion éthique mentionnés à l'article L. 1412-6.

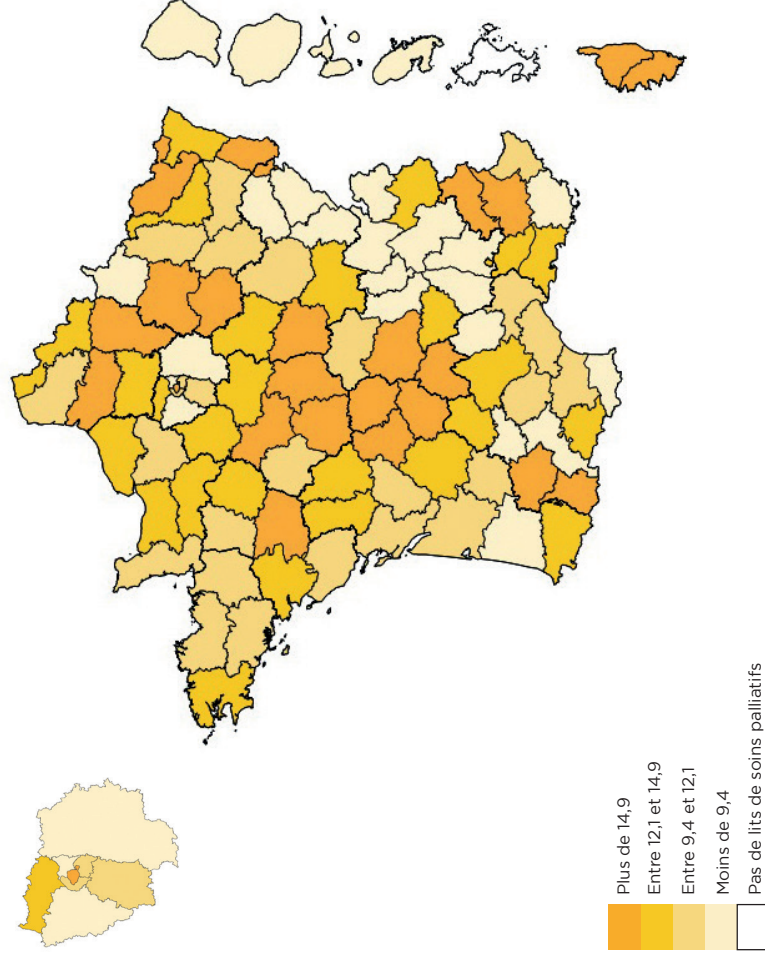
Les lits de soins palliatifs



Fin 2021, la France comptait **7 546 lits hospitaliers en soins palliatifs**. Un quart d'entre eux sont dans des USP, les autres sont des LISP. Au total, cela représente 11,1 lits de soins palliatifs pour 100 000 habitants.

Sources : Drees, SAE 2021.

Nombre de lits de soins palliatifs (LUSP + LISP) pour 100 000 habitants en 2021



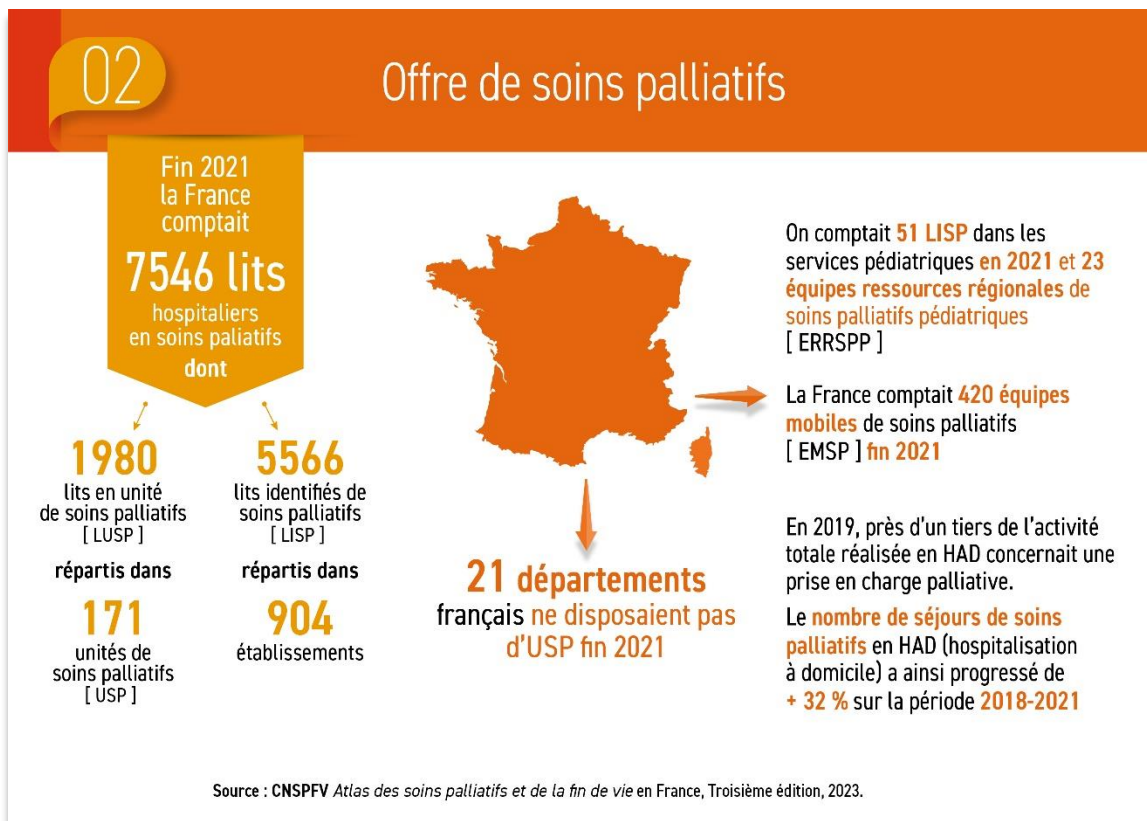
Lecture : Fin 2021, la Creuse avait plus de 14,9 lits de soins palliatifs pour 100 000 habitants

Sources : Drees, SAE 2021 ; Insee, 2021.

* Mayotte ne dispose pas d'USP mais possède une équipe mobile configurée pour apporter prise en charge et expertise, y compris sur le plan pédiatrique.



Fin 2021, l'ensemble des départements français disposait de structures hospitalières dédiées à la prise en charge palliative*.



UNE CULTURE PALLIATIVE QUI PEINE À SE DIFFUSER

Les professionnels de santé sont toujours davantage formés à guérir qu'à soigner. La mort est souvent envisagée sous l'angle de l'échec thérapeutique et les soins palliatifs sont relégués à la gestion de la mort alors même que les prises en charges curative et palliative doivent être menées conjointement.

Une forte étanchéité perdure en effet entre les soins curatifs et les soins palliatifs. Une telle situation nuit à la qualité de la prise en charge des patients, transférés parfois tardivement en soins palliatifs. Il est donc essentiel de **mieux sensibiliser les soignants aux soins palliatifs et de rendre obligatoires les formations, initiales et continues, en soins palliatifs**, en particulier pour les médecins.

ANNEXE N° 6 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

(Par ordre chronologique)

- **M. Jean Leonetti**, maire d'Antibes, ancien député, co-auteur et co-rapporteur de la loi dite « Claeys-Leonetti »
- **Mme Stéphanie Fillion** et **M. Louis Charles Viossat**, membres de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), auteurs d'un rapport d'évaluation de l'application de la loi Claeys-Leonetti (avril 2018)
- **M. Jean-Louis Touraine**, ancien député, président du groupe d'études sur la fin de vie de l'Assemblée nationale sous la XV^e législature
- **M. Pierre-Antoine Gailly**, rapporteur de l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Fin de vie : la France à l'heure des choix » (avril 2018)
- **Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV)** – **Mme Sarah Dauchy**, présidente, et **Mme Giovanna Marsico**, directrice
- **M. Alain Claeys**, ancien député, co-auteur et co-rapporteur de la loi dite « Claeys-Leonetti », et **M. Régis Aubry**, tous les deux co-rapporteurs de l'avis n° 139 du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) : « Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité », ainsi que **Mme Annabel Desgrées du Loû**, membre du CCNE
- *Table ronde avec :*
 - **Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) *** – **Dr Claire Fourcade**, présidente, **Dr Ségolène Perruchio**, vice-présidente, et **Mme Sara Piazza**, psychologue dans l'équipe de soins palliatifs de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)
 - **Société française d'anesthésie et de réanimation (SFAR)** – **Pr Pierre Albaladejo**, président, et **Pr Pierre-François Perrigault**, président du comité d'éthique
 - **Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG)** – **Dr Sophie Moulias**, coordonnatrice du groupe Éthique et Droits
- **Conseil national de l'ordre des infirmiers (CNOI)** – **M. Patrick Chamboredon**, président

- **Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) *** – **Dr Anne-Marie Trarieux**, présidente de la section Éthique et Déontologie, et **Dr Jean-Marcel Mourgues**, vice-président
- **Académie nationale de médecine** – **Pr Jacques Bringer**, président du comité d'éthique, et **Pr Claudine Esper**, vice-présidente
- *Audition conjointe :*
 - **Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) *** – **M. Jonathan Denis**, président
 - **Le Choix** – **Dr Denis Labayle**, président d'honneur
- *Audition conjointe :*
 - **Alliance Vita** – **Dr Olivier Trédan**, chef du département de cancérologie médicale du centre anticancéreux Léon Bérard à Lyon et conseiller médical, et **M. Tugdual Derville**, porte-parole
 - **La Fondation Jérôme Lejeune** – **M. Jean-Marie Le Méné**, président, et **Mme Lucie Pacherie**, juriste
- *Table ronde réunissant les loges maçonniques*
 - **Grand orient de France** – **M. Georges Serignac**, Grand Maître
 - **Grande loge de France** – **M. Michel Hannoun**, membre la Commission nationale consultative des droits de l'homme, et **M. Alain Rapady**, membre de la commission Fin de vie
 - **Grande loge féminine de France** – **Mme Catherine Lyautey**, Grande Maîtresse, et **Mme Frédérique Moati**, présidente de la commission Éthique-Bioéthique
 - **Fédération française du Droit humain** – **Mme Amande Pichegru**, président de la Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International le Droit humain, Grand Maître National, et **Mme Christiane Coudrier**, membre expert
- *Table ronde réunissant les cultes monothéistes*
 - **L'Église Catholique en France** – **Mgr Pierre d'Ornellas**, archevêque de Rennes
 - **Fédération protestante de France** – **Dr Jean-Gustave Hentz**, président de la commission Éthique et société
 - **Fondation de l'islam de France** – **M. Ghaleb Bencheikh**, président
 - **Grand Rabbinat de France** – **M. Haïm Korsia**, Grand Rabbin de France

➤ *Table ronde sur les enjeux juridiques de la loi*

- **Mme Aline Cheynet de Beaupré**, professeure de droit privé
- **Mme Valérie Depadt**, maître de conférences en droit privé
- **Mme Martine Lombard**, professeure émérite en droit public

➤ *Table ronde sur les enjeux éthiques de la loi*

– **Mme Véronique Fournier**, fondatrice du centre d'éthique clinique de l'assistance publique-hôpitaux de Paris et ancienne présidente du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV)

- **Mme Marie de Hennezel**, psychologue clinicienne
- **M. Emmanuel Hirsch**, professeur émérite d'éthique médicale

➤ *Table ronde avec les administrations du ministère de la santé et de la prévention :*

– **Direction générale de l'offre de soins (DGOS) – Mme Cécile Lambert**, cheffe de service, adjointe à la directrice, **Mme Pauline Boillet**, adjointe au bureau prises en charge post aiguës, pathologies chroniques et santé mentale, et **Mme Pauline Emo**, chargée de mission au bureau usagers de l'offre de soins

– **Direction générale de la santé (DGS) – Dr Grégory Emery**, directeur général adjoint de la santé, **Mme Stéphanie Sahuc-Depeigne**, adjointe au chef de bureau bioéthique, éléments et produits du corps humain, et **M. Baptiste Messmer**, référent « fin de vie », sujets émergents à dimension éthique, coordination des sujets européens

➤ **Fédération nationale des associations d'aides-soignants (FNAAS) – M. Guillaume Gontard**, président

➤ *Table ronde avec des auteurs ayant recueilli des témoignages de personnes en fin de vie :*

– **M. Erwan Le Morhedec**, auteur du livre *Fin de vie en République, Avant d'éteindre la lumière* (2022)

– **Mme Catherine Vincent**, auteure du livre *La mort à vivre, Quatorze récits intimes* (2022)

– **Mme Elsa Walter**, auteure du livre *À vous je peux le dire* (2022)

- *Table ronde réunissant des représentants d'associations de bénévoles accompagnant des personnes en fin de vie*
 - **Être-là – Mme Françoise Desvaux**, secrétaire générale d'Être-là (du Grand Paris et au niveau national), et **M. Thierry Praud**, administrateur et délégué régional d'Être-là Grand Est
 - **Jusqu'à la mort accompagner la vie (Jalmalv) – M. Olivier de Margerie**, président
 - **Petits frères des Pauvres* – M. Yann Lasnier**, délégué général, et **M. Boris Venon**, coordinateur des instances et du contrôle interne
- *Table ronde sur les enjeux philosophiques de la loi*
 - **M. Raphaël Enthoven**, écrivain et professeur de philosophie
 - **M. Damien Le Guay**, philosophe
 - **M. Jacques Ricot**, agrégé et docteur en philosophie
 - **M. Frédéric Worms**, philosophe et directeur de l'École Normale Supérieure (ENS – PSL)
- **Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté – Mme Dominique Simonnot**, contrôleure générale
- *Table ronde sur les enjeux pédiatriques de la loi*
 - **Société française de soins palliatifs pédiatriques (2SPP) – Dr Matthias Schell**, président, et **Dr Sandra Frache**, présidente de la commission scientifique
 - **Société française de pédiatrie (SFP) - Dr Laure de Saint Blanquat et Dr Robin Cremer**
 - **Société française de lutte contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent (SFCE) – Pr Jean-Hugues Dalle**, président du conseil scientifique, chef du service d'hématologie pédiatrique de l'hôpital Robert Debré, et **Dr Daniel Orbach**, membre de la SFCE, chef de service clinique de SIREDO de l'Institut Curie
- **Conseil d'État - Mme Martine de Boisdeffre**, présidente de la section des rapports et des études, et **M Clément Malverti**, maître des requêtes, rapporteur adjoint de l'étude « Révision de la loi de bioéthique : quelles options pour demain ? » (juin 2018)
- **Haute Autorité de santé (HAS) – Pr Dominique Le Gualdec**, présidente, et **Dr Pierre Gabach**, chef du service Bonnes pratiques

➤ *Table ronde avec les fédérations d'établissements*

– **Fédération hospitalière de France (FHF) *** – **Pr Bertrand Guidet**, président du comité éthique, chef de service de médecine intensive réanimation à l'Hôpital Saint-Antoine, et **M. Marc Bourquin**, conseiller en stratégie

– **Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France (FHP) *** – **Mme Christine Schibler**, déléguée générale, et **Mme Béatrice Noellec**, directrice des relations institutionnelles

– **Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (Fehap) *** – **Mme Maryse de Wever**, directrice de la communication et des affaires publiques, et **M. Nicolas Villenet**, conseiller médical

➤ **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** – **Mme Anne Caron-Dégli** et **M. Étienne Petitmengin**, co-rapporteurs de l'avis du 17 février 2023 intitulé « Mieux accompagner la fin de la vie à la lumière des enseignements de la crise sanitaire »

➤ **Dr Olivier Mermet** et **Dr Bruno Richard**, pilotes du plan national de développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie 2021-2024

➤ **Collectif Handicaps *** – **Mme Marie-Christine Tezenas du Montcel**, présidente du groupe Polyhandicap France et membre du comité exécutif du Collectif Handicaps, et **Mme Axelle Rousseau**, chargée de plaidoyer

➤ *Table ronde avec les fédérations :*

– **Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (Fnehad) *** – **Dr Élisabeth Hubert**, présidente, et **M. Mathurin Laurin**, délégué national

– **Fédération hospitalière des centres de lutte contre le cancer (Unicancer) *** – **M. Michael Canovas**, directeur de cabinet, et **Mme Sophie Beaupère**, déléguée générale

➤ **Mme Agnès Firmin Le Bodo**, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

(*) Ces représentants d'intérêts ont procédé à leur inscription sur le répertoire de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, s'engageant ainsi dans une démarche de transparence et de respect du code de conduite établi par le Bureau de l'Assemblée nationale.

ANNEXE N°7 : LISTE DES DÉPLACEMENTS DU PRÉSIDENT ET DES RAPPORTEURS

1. Mercredi 1^{er} mars 2023

– **Unité de soins palliatifs de Juvisy** (Groupe Hospitalier Nord Essonne - Site Juvisy-sur-Orge) – **Dr Hanan Al Sayadi**, chef de service, **Mme Patricia Dufeigneux**, cadre de santé, **Mme Cassandre Delmas**, infirmière, et **Mme Awa Ba**, aide-soignante

– **Association SPES (Équipe mobile territoriale de soins palliatifs et DAC Essonne-sud), Le Coudray-Montceaux** – **Mme Françoise Ellien**, directrice, **Dr Alain Jacob**, président, **Dr Élisabeth Fournel**, médecin généraliste, et médecin en soins palliatifs, **Mme Lisenn Kroviarski**, infirmière, **M. Cédric Fath**, infirmier, **Mme Morgann Le Pit**, infirmière, **Mme Muriel Bourgeois**, infirmière, **Mme Virginie Nguyen**, infirmière, **Mme Élodie Hesse**, travailleur social, et **M. Hermann Mbongo**, infirmier libéral, président de la CPTS Centre Essonne.

2. Mardi 7 mars 2023

– **Centre hospitalier Delafontaine à Saint-Denis** – **Dr François Lhote**, chef du service de médecine interne (président de la commission médicale d'établissement de 2012 à 2022), **Dr Justine Robert**, responsable de l'équipe mobile de soins palliatifs, **Dr Isabelle Marin**, ancienne responsable de l'unité de soins palliatifs et à l'origine de la création de l'équipe mobile, **Dr Séverine Morea**, responsable de l'unité de soins palliatifs et l'équipe mobile de soins palliatifs de l'hôpital Casanova, **Dr Daniel Da Silva**, chef du service réanimation, **Dr Yacine Tandjaoui-Lambiotte**, chef du service pneumologie et infectiologie, **Dr Caroline de Kerguenec**, cheffe de service de gastroentérologie, **Dr Anais Jenvrin**, gastroentérologue, **Dr Guillaume Baille**, neurologue, **Dr Pascal Bolot**, président de la commission médicale d'établissement (CME) et chef de service de néonatalogie, **Dr Nicolas Gambier**, chef d'unité de médecine interne, **Mme Sara Piazza**, psychologue à l'unité mobile de soins palliatifs et au service réanimation, présidente du comité local d'éthique, **Mme Paola Clémente**, cadre de santé de l'hôpital de jour de médecine, **Mme Pascale Bladt**, cadre de santé du service de médecine infectieuse et respiratoire, **Mme Khalida Métri**, cadre de santé de la médecine interne, **Mme Lalia Benabou**, cadre de santé de l'unité d'aval des urgences, **Mme Léa Viossat**, directrice de la performance et du parcours patient du GHT Plaine de France, et **M. Romain Eskenazi**, directeur de la communication du GHT Plaine de France

Devenir et Votes des Membres de la mission d'évaluation de 2023
(Rapport d'information 16b1021 enregistré le 29 mars 2023
à la Présidence de l'Assemblée nationale)

Ne sont plus députés

Ont voté CONTRE 1^{ère} et 2^{ème} lecture

Ont voté POUR 1^{ère} et 2^{ème} lecture

A voté POUR au 1^{er} tour et n'a pas voté au 2^{ème} tour

N'a pas voté au 1^{er} tour et a voté CONTRE au 2^{ème} tour

La mission d'évaluation est composée de :

M. **Olivier Falorni** (MODEM), président ;

Mmes **Laurence Cristol**, **Justine Gruet** (DR) et **Joëlle Mélin** (RN), vice-présidentes ;

Mme **Caroline Fiat** et M. **Didier Martin**, rapporteurs ;

MM. **Thibault Bazin** (DR), **Hadrien Clouet** (LFI), **Pierre Dharréville**,

Mmes **Sandrine Dogor-Such** (RN), **Nicole Dubré-Chirat** (ENSEMBLE),

MM. **Jérôme Guedj** (SOC), **Serge Muller** (RN), **Laurent Panifous** (LIOT)

Mmes **Astrid Panosyan-Bouvet** (ENSEMBLE), **Sandrine Rousseau** (ECOLO),

MM. **Jean-François Rousset** (ENSEMBLE), **Frédéric Valletoux*** (HORIZONS) et

Philippe Vigier** (MODEM).

* Actuel Président de la Commission des Affaires sociales de
l'Assemblée nationale ;
a été ministre de la santé

** Actuel rapporteur de la loi en remplacement d'Olivier Falorni

DR = Droite Républicaine

ECOLO = écologistes

ENSEMBLE = Macroniste

HORIZONS = Édouard Philippe

LIOT = Liberté Indépendants Outre-Mer et Territoire

MODEM = Démocrates

RN= Rassemblement national

Décompte établi le 27 juin 2026